



CE du 25 janvier 2018

• Information Direction :

1. Application de l'article 48 du projet de loi de finances 2018 concernant le jour de carence des agents publics

2. Modalités de retenue et de la compensation de la CSG-CRDS (en l'état des textes publiés)

- **Consultation sur les orientations stratégiques de Pôle Emploi (Point inscrit de manière unilatérale par le secrétaire)**
- **MAP (Mon Assistant Personnel) : point d'étape sur la phase pilote et information sur son extension**
- **3ème information trimestrielle sur la vérification de l'effectivité de la baisse de charge dans le cadre de la trajectoire d'évolution des activités indemnisation**



Catherine GELY



Nathalie DIDIER



Jérôme DULION

Concernant le jour de carence des agents publics

L'article 48 du PLF 2018 tend à rétablir un jour de carence à compter du 1^{er} janvier 2018. Concrètement, les agents publics en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement qu'à compter du deuxième jour de ce congé. Cette mesure ne sera toutefois pas applicable aux accidents du travail, aux congés de longue maladie et dans l'hypothèse où l'agent prend un deuxième congé de maladie moins de 48 heures après l'expiration d'un premier congé de ce type.

Toutes les OS dénoncent la différence entre des agents qui réalisent le même travail dans le même établissement.

CSG

En application des évolutions réglementaires, et pour tous les salariés (secteur public et privé)

- Augmentation du taux de CSG : 1,7% (votée loi de finances 2018)
- Suppression de la cotisation salariale assurance-maladie: 0,75% (votée loi de finances 2018)
- Suppression de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES): 1% (projet de loi de finances 2018)

L'Etat a décidé de mettre en œuvre une compensation pour les fonctionnaires et agents non titulaires (ce qui concerne les agents publics de Pôle emploi). De ce fait, l'établissement propose de compenser cette diminution salariale à partir de la paie de février pour tous les salariés ; **la CFE CGC Métiers de l'emploi souhaite que cette compensation n'ait pas d'impact sur la négociation NAO et que le budget consacré à la revalorisation salariale annuelle ne soit pas imputé.**

Consultation sur les orientations stratégiques de Pôle Emploi

La direction Régionale ne souhaitait pas de consultation sur ce sujet ; elle a été demandée par les élus et confirmée par un 1er jugement du Tribunal. La DR fait appel de cette décision.



**Pascale
RAGIMBEAU**



**Sandrine
MAVERAUD**



**Véronique
MENVIELLE**

Pour : 0
Contre : CGT – SNAP – FO - SNU
Abstention : CFE CGC – UNSA – CFTD

En parallèle, **un échange s'est engagé concernant la politique sociale au sein de Pôle emploi Occitanie** ; la CFE CGC a rappelé que, même si l'expertise menée dans la cadre de la consultation annuelle n'était pas aboutie, elle a servi de base d'alerte sur un certain nombre de sujets et qu'il convient d'exploiter le travail fourni. Elle est donc volontaire pour participer à un groupe de travail avec la direction.

Ce groupe sera mis en place à partir de février, avec deux représentants par OS.

MAP (Mon Assistant Personnel)

Le projet Mon Assistant Personnel vise à adapter l'environnement de travail informatique des collaborateurs afin que celui-ci prenne en compte, soutienne et facilite les évolutions métiers engagées et accompagnées dans le cadre des différents projets :

- Conseil en Evolution Professionnelle
- Bilan personnalisé du demandeur d'emploi...

Mon Assistant Personnel consiste à mettre à disposition des données rassemblées, présentant la situation du demandeur d'emploi, mobilisables par les conseillers pour l'accueil de 1er niveau, la préparation et la conduite d'entretien.

En deux mots MAP est un nouvel habillage qui regroupe toutes les données AUDE et crée des liens vers d'autres applications et espaces utiles.

3ème information trimestrielle sur la vérification de l'effectivité de la baisse de charge dans le cadre de la trajectoire d'évolution des activités indemnisation

Le document adressé aux OS complète les précédentes analyses, traduit des gains de charges dans certaines activités et des hausses par ailleurs ; toutes les OS ont fait remarquer qu'il ne traduisait pas l'intégralité de la charge et des traitements GDD.

La CFE CGC a une fois de plus alerté sur l'instabilité et la complexité des outils qui perturbent et démobilisent les conseillers GDD, a fortement insisté sur les difficultés auxquelles sont également confrontées les ELD dans leur recherche permanente de solutions opérationnelles et organisationnelles. Les ELD sont sensibilisées lors des formations aux enjeux du management mais se retrouvent régulièrement absorbées par la production et le pilotage technique.

La DR s'engage dit à 12 recrutements en cours du 1^{er} semestre.

Une commission spécifique a été mise en place le 26 janvier pour approfondir l'analyse de la problématique de la trajectoire GDD.